

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 FÉVRIER 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Dial Lepage et Danny Roy.

Sont absents : Les conseillers Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-02-06-01 Ouverture de la séance

2023-02-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2023-02-06-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté.

2023-02-06-04 Liste des déboursés du mois de janvier

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 60 065,⁹³ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2023-02-06-05 Correspondance (dons)

Tournoi novice

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une contribution financière de 100 \$ soit versée pour soutenir le 36^e tournoi novice de Bonaventure qui aura lieu du 10 au 12 mars 2023.

2023-02-06-06 Congrès FQM 2023

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur le maire, Denis Gauthier, ainsi qu'un membre du conseil soient inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023, au Centre des congrès de Québec.

2023-02-06-07 Entente portant sur les salaires et avantages sociaux 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2023.

2023-02-06-08 ADMQ – Congrès 2023

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter l'inscription de madame Nathalie Arsenault au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 14 au 16 juin 2023.

**2023-02-06-09 Travaux publics
Embauche d'une opératrice-manoœuvre**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que madame Martine Ratté Gagné soit désignée au poste d'opérateur-manoœuvre (poste permanent) de la Municipalité de Saint-Siméon.

2023-02-06-10 Achat d'un nettoyeur haute pression à l'eau chaude et emprunt au fonds de roulement

ATTENDU les estimations reçues pour l'achat d'un nettoyeur haute pression à l'eau chaude;

ATTENDU QUE le produit proposé par Location Moreau Inc. répond le mieux aux critères et étant le plus avantageux avec un prix de vente fixé à 6 999 \$, excluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression à l'eau chaude;

QUE la Municipalité emprunte les montants nécessaires à même son fonds de roulement, pour une somme de 7 348,08 \$. Des remboursements égaux de 3 674,04 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2024 et 2025.

2023-02-06-11 Office municipal d'habitation – approbation du budget 2023

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation, lequel indique une participation municipale de l'ordre de 1 297 \$.

2023-02-06-12 Appui à la demande d'autorisation d'aliénation d'un ensemble de lots (lots 6 431 364, 5 785 725, 5 596 489 et 5 785 724) auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation a été déposée par monsieur Mathieu Poirier et madame Karine Roy pour l'aliénation d'un ensemble de lots (lots 6 431 364, 5 785 725, 5 596 489 et 5 785 724) auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent acquérir le lot 6 431 364 du cadastre du Québec, représentant une superficie d'environ 1,8816 ha localisés dans la municipalité de Saint-Siméon, et signalons que les demandeurs sont aussi propriétaires du lot contigu 6 431 363, ce lot étant localisé à l'intérieur d'un îlot déstructuré autorisé par la Commission au dossier 359264 (article 59 de la Loi) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation des lots 5 785 725, 5 596 489 et 5 785 724, d'une superficie d'environ 15,07 ha, n'affectera pas le potentiel agricole du lot visé, ainsi que des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation ne causera aucune contrainte ni d'effet négatif en matière d'environnement ou pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation ne modifiera pas la constitution des lots existants;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation n'aura aucun effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité ne seront pas affectées négativement par l'aliénation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon appuie le projet d'aliénation d'un ensemble de lots (lots 6 431 364, 5 785 725, 5 596 489 et 5 785 724) afin de permettre aux demandeurs d'acquérir le lot 6 431 364 (1,8816 ha) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder l'autorisation recherchée pour les lots 6 431 364, 5 785 725, 5 596 489 et 5 785 724 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1.

**2023-02-06-13 Étude hydrogéologique requise dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air
Octroi du mandat**

ATTENDU QUE la programmation de travaux version n°2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 1^{er} juin 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que celle-ci comprend le remplacement du bâtiment actuel du centre Plein Air;

ATTENDU QUE la firme ARPO Groupe-conseil Inc. a été mandatée pour les services en ingénierie requis (plans, devis et surveillance des travaux) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QU'une étude hydrogéologique est requise dans le cadre du projet pour l'aménagement d'un nouveau puits;

ATTENDU les offres de services professionnelles reçues de LER Inc. et d'Arrakis Consultants Inc. pour les services professionnels visant une étude hydrogéologique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

Professionnels	Montant (taxes en sus)
LER Inc.	19 757,50 \$
Arrakis Consultants Inc.	24 319,70 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme LER Inc. pour les services professionnels visant une étude hydrogéologique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 3 février 2023, au montant de 19 757,50 \$, taxes en sus.

2023-02-06-14 Adhésion URLS GÎM

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 136 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

Messieurs Danny Roy et Dial Lepage sont délégués pour représenter la Municipalité à l'assemblée générale de l'organisme.

2023-02-06-15 Autres sujets

Aucun autre sujet traité.

2023-02-06-16 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2023-02-06-14 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 10.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale